2026/002/RB

DEPARTEMENT DES LANDES

ARRONDISSEMENT DE MONT DE MARSAN

COMMUNE DE LABASTIDE-CHALOSSE

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents et représentés : 11

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 09 Mars 2026 à 19h00

Sous la présidence de Monsieur Roland BRISÉ, Maire

Membres présents : BRISÉ Roland, CASTAIGNOS Serge, CHAPON Sylvie, DASSE Yves, DEYRES Jacques, LABAT Sandrine, LAGEYRE Richard, LEGLISE Christelle, PROUVEZ Régis, RESSOT Mireille, TARIS Laurent

Etait excusé :

Secrétaire de séance : Mme LEGLISE Christelle

Date de convocation : 03 Mars 2026

Ordre du jour :

1. *Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 Janvier 2026*
2. *Approbation du CFU 2025*
3. *Affectation du résultat 2025*
4. *Demande de DETR 2026*
5. *Demande de Fonds de concours*
6. *Demande de FEC 2026*
7. *Organisation bureau de vote le 15/03/2026*
8. *Questions diverses*

1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 Janvier 2026

Le Procès-Verbal de la réunion du 27 Janvier 2026 est approuvé par les membres du Conseil Municipal présents et représentés et signé par Monsieur le Maire et le secrétaire de séance.

DCM20260309_001 DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Labastide-Chalosse ;

Vu le CFU 2025 de la commune de Labastide-Chalosse ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur DASSE Yves ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Résultat de l'exercice		**2025**	
		Fonctionnement	**Investissement**
A	Dépenses	103 200.86	40 982.92
B	Recettes	128 574.10	61 665.97
C	Solde de l'exécution (B-A)	25 373.24	20 683.05
Résultat intermédiaire		**Fonctionnement**	**Investissement**
C	Solde de l'exécution	25 373.24	20 683.05
D	Résultat reporté (N-1)	60 164.16	-50 561.54
E	Résultats intermédiaires (C+D)	85 537.40	-29 878.49
Solde des restes à réaliser		**Fonctionnement**	**Investissement**
F	Reste à réaliser N		-5 247.00
G	Résultat cumulé (E+F) à affecter	85 537.40	- 35 125.40

Après délibération, le Compte Financier Unique est approuvé avec 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 abstention.

Le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Labastide-Chalosse
- **Et DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Réception en Préfecture : 17/03/2026
Classification : 7.1.2 Documents budgétaires

- approuve les travaux et sollicite une aide financière au titre de la DETR
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Réception en Préfecture : 13/03/2026
Classification : 7.5.1 Attribuées au Collectivités

DCM20260309_004 DEMANDE D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE CHALOSSE TURSAN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux de création d'un porche à la salle polyvalente. Les travaux envisagés ont pour objectif de favoriser l'accès entre l'abri barbecue et la salle polyvalente tout en étant abrité. A cet effet, une demande de subvention au titre de la DETR 2025 a été présentée et accordée. Au regard des travaux envisagés, le recours à un architecte s'est avéré nécessaire et au final, les coûts de l'opération sont plus importants. Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre du Fonds de Concours aux Communes Chalosse-Tursan. Il propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide.

Le plan de financement s'établissant ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
POSTE	MONTANT HT	DETAIL	MONTANT HT
Gascogne Architecte	1 250,00 €		
Charpentier SCOP MICHIELETTO	11 325,20 €		
Travaux de maçonnerie SARL SILVEIRA DIAS PAULO	2 645,00 €		
		DETR 2025	3 206,00 €
		FONDS DE CONCOURS CHALOSSE TURSAN	6 088,00 €
		AUTOFINANCEMENT	5 926,20 €
TOTAUX	**15 220,20 €**	TOTAUX	**15 220,20 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Approuve les travaux et sollicite une aide financière au titre Fonds de Concours aux Communes Chalosse Tursan.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière

Réception en Préfecture : 17/03/2026
Classification : 7.5.1 Attribuées au Collectivités

7 Organisation du bureau de vote pour les élections municipales du 15/03/2026

Les permanences du bureau de vote pour les élections municipales sont les suivantes :

- De 8h00 à 10h30 CASTAIGNOS Serge – LEGLISE Christelle – BRISÉ Roland
- De 10h30 à 13h00 PROUVEZ Régis – CHAPON Sylvie – DASSE Yves
- De 13h00 à 15h30 DEYRES Jacques – RESSOT Mireille – LAGEYRE Richard
- De 15h30 à 18h00 TARIS Laurent- LABAT Sandrine - BRISÉ Roland

DCM20260309_002 AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Roland BRISÉ.
Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, ce même jour.

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice **2025**
- **Constatant** que le Compte Financier Unique fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement au 31/12/2025 de	25 373.24 €
Un excédent de fonctionnement reporté de 2024 de	60 164.16 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	**85 537.40 €**
Un excédent d'investissement de 2025	20683.05 €
Un déficit d'investissement reporté de 2024 de	50 561.54 €
Des restes à réaliser en dépenses d'investissement de	10 000,00 €
Des restes à réaliser en recettes d'investissement de	4 753,00 €
Soit un besoin de financement de	**35 125.49 €**

- **DÉCIDE** *d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit*

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RESERVE (1068)	***35 125.49€***
RÉSULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (D001)	***29 878.40€***
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (R002)	***50 411.91 €***

Réception en Préfecture : 17/03/2026
Classification : 7.1 Décision budgétaire

DCM20260309_003 DEMANDE DE DETR 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est dotée d'un règlement pour le cimetière. Les travaux envisagés s'inscrivent dans la continuité de ce règlement et ont pour objectif de réaliser un mur afin de séparer le cimetière de la parcelle voisine. Monsieur le Maire informe qu'il est possible de solliciter une aide financière au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2026. Il propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide.

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 11 945.04 HT €

DETR : 4 778.00 HT €

Autofinancement communal : 7 167.04 HT €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

8 Questions diverses

Les dégâts causés par la tempête Nils, notamment les lignes tombées ou cassées ne sont pas toutes réparées et à l'heure actuelle, aucune date n'est fixée ; les réparations seront réalisées une fois que les tous les villages seront alimentés en électricité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H05.

Le secrétaire de séance,
M. Christelle LEGLISE

Le Maire,
M. Roland BRISÉ

MAIRIE DE LABASTIDE-CHALOSSE
Landes